

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Entrelacs, tenue à la salle du conseil au centre communautaire au 2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs, le vendredi 14 septembre 2012.

1- Ouverture de la session

12-09-193-1

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'ouvrir l'assemblée à 20 h.

Les membres du conseil présents sont : madame Diane Nadeau, et messieurs Richard Houde, Gilles Delamirande, Sylvain Riopel, Jacques Pellerin et Christin DuBois formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Breton.

Madame Ginette Brisebois, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Adoptée à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

12-09-194-2

Monsieur Gilles Delamirande appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée à 20 h**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès verbal du 10 août 2012**
- 4. Correspondance significative**
- 5. Administration et communication**
 - 5.1 Approbation des dépenses du mois d'août (314 345,24 \$)
 - 5.2 Approbation des comptes à payer et autorisation des paiements du mois d'août 2012
 - 5.3 Rapport financier au 31 août 2012
 - 5.4 Résolution d'adoption – Règlement 12-485
 - 5.5 Réfection d'une installation septique
 - 5.6 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2011
 - 5.7 Appui au Camp Ville-Marie
- 6. Protection des citoyens**
 - 6.1 Rapport mensuel du service de Protection des Incendies
 - 6.2 Rapport mensuel du service des Premiers répondants
 - 6.3 Achat d'une pompe portative
 - 6.4 Réparation du camion citerne
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Point d'information
 - 7.2 Scellement de fissures sur la route Pauzé nord et sur le chemin d'Entrelacs
 - 7.3 Travaux de réfection sur le chemin Chartier
 - 7.4 Arpentage sur la route La Fontaine
 - 7.5 Contrôle qualitatif des matériaux – route des Ombres et route La Fontaine
 - 7.6 Réparation de l'entrepôt à sable
 - 7.7 Transfert d'équipement des rétrocaveuses

- 8. Urbanisme**
 - 8.1 Rapport mensuel du service de l'Aménagement du territoire
- 9. Environnement et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport mensuel Compo Recycle pour août 2012
- 10. Loisirs, arts et culture**
 - 10.1 Point d'information
 - 10.2 Ajout au système électrique au 2411, chemin d'Entrelacs
 - 10.3 Abrogation de la résolution 12-08-186-10.1
 - 10.4 Abrogation de la résolution 12-08-187-10.2
 - 10.5 Demande d'aide financière au parc des Optimistes- Pacte rural
 - 10.6 Demande d'aide financière au parc des Nénuphars - Pacte rural
 - 10.7 Construction d'un pavillon au parc des Optimistes
 - 10.8 Surplus à la soumission de construction d'un pavillon au parc des Optimistes
 - 10.9 Construction d'un bloc sanitaire et de la marquise au parc des Nénuphars
 - 10.10 Installation septique du bloc sanitaire au parc des Nénuphars
 - 10.11 Installation câble souterrain au Parc des Nénuphars
- 11. Vie communautaire et famille**
 - 11.1 Point d'information
 - 11.2 Subvention pour le Centre Pédiatrie sociale Matawinie ouest
- 12. Économie et développement touristique**
 - 12.1 Point d'information
- 13. Varia**
- 14. Période de questions du public**
- 15. Clôture de l'assemblée**

Adopté à l'unanimité.

3- Approbation des procès-verbaux

12-09-195-3

Approbation du procès-verbal : considérant que la copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2012 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par le code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2012 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Correspondance significative

La liste de correspondance significative a été déposée au conseil.

5. Administration et communication

12-09-196-5.1

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose d'approuver les dépenses du mois d'août 2012. Le montant total des déboursés est de 314 345,24 \$ incluant les salaires.

Adopté à l'unanimité.

12-09-197-5.2

Monsieur Richard Houde appuyé par madame Diane Nadeau, propose que la directrice générale soit et est autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures non récurrentes du mois d'août 2012, et ce pour un montant total de 76 285,79 \$.

Monsieur Richard Houde, conseiller responsable, fait une ventilation des dépenses non récurrentes pour le mois d'août 2012.

Adopté à l'unanimité.

12-09-198-5.3

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un rapport financier au 31 août 2012.

12-09-199-5.4

Résolution d'adoption du règlement 12-485

Il est proposé par monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, et unanimement résolu d'adopter le règlement 12-485 « *Règlement pourvoyant la réparation de la toiture, de la façade et de changer les portes de l'édifice de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 200 000\$, décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le remboursement dudit emprunt.* »

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-485

Règlement pourvoyant la réparation de la toiture, de la façade et de changer les portes de l'édifice de la caserne municipale et autorisant un emprunt de 200 000\$, décrétant l'imposition d'une taxe spéciale pour assurer le remboursement dudit emprunt.

ATTENDU QU' il est absolument nécessaire de réparer le toit, la façade et de changer les portes de l'édifice de la caserne municipale;

ATTENDU QUE le coût des réparations incluant les frais professionnels est évalué à la somme de 225 00\$;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Entrelacs n'a pas en main les fonds estimés nécessaires pour procéder au financement desdites réparations et qu'il y a lieu d'effectuer un emprunt pour les entreprendre;

ATTENDU QUE l'avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du conseil de la municipalité d'Entrelacs tenue le 10 août 2012;

EN CONSÉQUENCE la Municipalité d'Entrelacs adopte le présent règlement à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété, statué et ordonné ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement et ses annexes en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

ARTICLE 2

La Municipalité d'Entrelacs fera les réparations décrites ci-haut , le tout en conformité avec le document préparé par Michel Tellier, architecte, et annexé au présent règlement comme annexe « A », pour valoir comme partie intégrante dudit règlement;

ARTICLE 3

Pour se procurer les fonds nécessaires pour procéder aux dites réparations et défrayer le coût des frais incidents et plus amplement décrits dans l'annexe « A », la Municipalité d'Entrelacs est autorisée à dépenser et emprunter une somme de 200 00\$ qui sera remboursée en quinze (15) ans;

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 6

Une somme de 25 000\$ provenant du surplus accumulé sera utilisée pour combler la différence entre le montant de cet emprunt et le devis total à l'annexe «A».

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Sylvain Breton
Maire

Ginette Brisebois
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

12-09-200-5.5

CONSIDÉRANT la requête en demande de directives pour la mise à l'effet d'une ordonnance dans le dossier du remplacement de l'installation sanitaire au 10891, route Pauzé;

CONSIDÉRANT le jugement daté du 23 août 2012 dans le dossier numéro 705-17-003239-090 de l'Honorable Michel Déziel de la Cour Supérieure du Québec et dont copie

est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement autorise la municipalité à procéder aux entiers travaux d'installation d'un système à vidange périodique avec champ d'évacuation en lit d'absorption, incluant tous les travaux accessoires nécessaires à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE le choix de l'entrepreneur (*Excavation J. Labrecque de Rawdon*) a été proposé par M. Antonio Scafuro pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT la réception le 25 août 2012 d'une soumission d'Excavation J. Labrecque de 24 719,63 \$, taxes incluses, pour la réalisation complète des travaux de remplacement de l'installation sanitaire du 10891 route Pauzé, en conformité avec l'ordonnance précisée du juge Déziel et du rapport de Terra-Concept;

CONSIDÉRANT QU' Excavation J. Labrecque se tient responsable de passer sur le pont du client;

CONSIDÉRANT la possibilité d'accorder de gré à gré le contrat de remplacement de l'installation sanitaire du 10891 route Pauzé puisqu'en bas de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Terra Concept qui a préparé les deux (2) études de sol (vidange périodique et cabinet à terreau) pour le remplacement de l'installation sanitaire du 10891, route Pauzé n'a toujours pas été payé;

CONSIDÉRANT le jugement rendu le 3 mars 2011 de la Cour Supérieure du Québec qui déclarait que l'ensemble des frais résultants des travaux ainsi exécutés par la demanderesse soit considéré au même titre qu'une taxe foncière en vertu de l'article 2651 du Code civil du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Christin DuBois et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 14 septembre 2012, la résolution qui suit :

S'autorisant tant du jugement du 3 mars 2011 que du jugement sur la requête en demande de directives pour la mise à l'effet de l'ordonnance, la Municipalité octroie le contrat de remplacement des installations septiques de la propriété d'Antonio Scafuro sise au 10891, route Pauzé, à Entrelacs à Excavation J. Labrecque de Rawdon, le tout selon la soumission reçue le 25 août 2012 pour un montant de 24 719,63\$, taxes incluses;

L'entrepreneur doit communiquer avec Terra Concept avant d'enterrer les installations pour qu'une visite d'inspection soit effectuée afin de valider la conformité des travaux;

Le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture de Terra Concept pour la préparation des deux (2) études de sol et mandate Terra Concept afin d'effectuer une visite d'inspection avant que les installations ne soient enterrées et pour fournir à la municipalité un certificat de conformité des travaux;

Le conseil autorise également, si nécessaire, la directrice générale à retenir les services d'un huissier pour mettre à l'effet les ordonnances du juge Déziel;

L'ensemble des coûts découlant de l'exécution des ordonnances sont assimilés à la taxe foncière et conséquemment ils seront imputés à l'immeuble du 10891, route Pauzé, à Entrelacs;

12-09-201-5.6

Monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose que le conseil accepte le dépôt, par la directrice générale, du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

12-09-202-5.7

Suite à une demande du Camp Ville-Marie sur des projets qui seront déposés auprès du gouvernement du Canada dans le cadre des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement complet de l'espace du terrain de jeu favorisant l'installation d'un gazebo, d'une nouvelle patinoire et d'autres jeux pour les adultes et les jeunes du camp et les gens d'Entrelacs;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du champ d'épuration qui est désuet après 30 ans d'utilisation et le réaménagement de cet espace pour un terrain de soccer pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Ville-Marie et la Municipalité d'Entrelacs sont partenaires dans plusieurs projets de loisirs et de sports tels que sauveteur à la plage, sentiers pédestres, responsable du débarcadère et du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le camp est retenu comme intervenant majeur lors de mesures d'urgence pour la Municipalité d'Entrelacs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Richard Houde, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, que la Municipalité d'Entrelacs appuie le Camp Ville-Marie dans ses démarches auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds d'Amélioration des infrastructures Communautaires (FAIC).

Appuyé à l'unanimité.

6. Protection des citoyens

Point 6.1

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, dépose le rapport du service de Protection des Incendies pour le mois d'août 2012.

Point 6.2

Monsieur Christin DuBois, conseiller responsable, informe l'assemblée qu'il y a eu 5 (cinq) appels au mois d'août 2012 au service de Premiers répondants.

12-09-203-6.3

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser l'achat d'une pompe portative AFL 30 HP pour le Service des

incendies auprès du fournisseur ARÉO-FEU pour un montant de 10 986,69 \$, taxes incluses, et d'en autoriser le paiement à même le surplus accumulé 2011.

Adopté à l'unanimité.

12-09-204-6.4

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'autoriser une dépense de 3 101,37 \$, taxes en sus, de la firme ACD, pour la réparation du camion citerne et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

7. Travaux publics

Point 7.1

Monsieur Sylvain Riopel fait un rapport verbal.

12-09-205-7.2

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'autoriser une dépense n'excédant pas 7 500 \$, taxes en sus, pour le scellement des fissures sur la route Pauzé nord et sur le chemin d'Entrelacs par la firme Groupe Lefebvre M.R.P. Inc., et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-206-7.3

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose de mandater Excavation Fox Inc. pour effectuer, les travaux de réfection sur le chemin Chartier et que la directrice générale soit autorisée à procéder au paiement. Le coût de ce projet clés en main est de 20 523,04 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

12-09-207-7.4

Dans le cadre de l'amélioration du réseau routier, monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Christin DuBois, propose de mandater la firme Louis Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, afin de procéder à des travaux d'arpentage sur la route La Fontaine, face au 1210 de même que sur tous les terrains qui longent la courbe, pour un montant de 1 900 \$, taxes en sus, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-208-7.5

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Richard Houde, propose d'accepter l'offre de services professionnels de Labo SM Inc. au montant de 3 479,50 \$ taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la réfection de la route des Ombres et la route La Fontaine, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-209-7.6

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter l'offre de services de Les Constructions E. Marsan et Fils au montant de

6 611,06 \$, taxes incluses, pour la réparation de l'entrepôt à sable, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-210-7.7

Monsieur Sylvain Riopel, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose d'autoriser une dépense de 5 069,25, taxes incluses, auprès de la firme Les Industries Usifab Rawdon Inc., pour transférer l'équipement de la pelle trottoir de la rétrocaveuse 1998 à la rétrocaveuse 2006.

Adopté à l'unanimité.

8. Urbanisme

12-09-211-8.1

Monsieur Jacques Pellerin, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'accepter le rapport du service de l'Aménagement du territoire pour le mois d'août 2012.

Adoptée à l'unanimité.

9 Environnement et hygiène du milieu

Point 9.1

Monsieur Jacques Pellerin, conseiller responsable, dépose le rapport de Compo Recycle pour le mois d'août 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10. Loisirs, arts et culture

Point 10.1

Monsieur Christin DuBois fait un rapport verbal et présente un communiqué de Culture et Loisirs Entrelacs.

12-09-212-10.2

Dans le cadre des rénovations au 2411, chemin d'Entrelacs, il est proposé par monsieur Christin DuBois et appuyé par monsieur Richard Houde, d'autoriser un paiement de 2 535,20 \$, taxes incluses, à la firme Les Entreprises d'Électricité Daniel Catman Inc. pour des ajouts au système existant, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-213-10.3

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'abroger la résolution 12-08-186-10.1.

Adopté à l'unanimité.

12-09-214-10.4

Monsieur Christin DuBois, appuyé par Sylvain Riopel, propose d'abroger la résolution 12-08-187-10.2.

Adopté à l'unanimité.

12-09-215-10.5

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Sylvain Riopel, propose d'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière pour la construction d'un pavillon au Parc des Optimistes, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au centre local de développement de la Matawinie, et d'autoriser le maire, monsieur Sylvain Breton, et la directrice générale, madame Ginette Brisebois, à signer tous les documents relatifs à ce projet soit entre autres le protocole d'entente.

La municipalité d'Entrelacs s'engage par la présente à assurer la mise de fonds nécessaire, soit 50% du projet, puisés à même le surplus accumulé en 2011.

Adopté à l'unanimité.

12-09-216-10.6

Monsieur Christin DuBois, appuyé par madame Diane Nadeau, propose d'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière pour la construction d'un bloc sanitaire et d'une marquise à l'amphithéâtre du Parc des Nénuphars, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité au centre local de développement de la Matawinie, et d'autoriser le maire, monsieur Sylvain Breton, et la directrice générale, madame Ginette Brisebois, à signer tous les documents relatifs à ce projet soit entre autres le protocole d'entente.

La municipalité d'Entrelacs s'engage par la présente à assurer la mise de fonds nécessaire, soit 50% du projet, puisés à même le surplus accumulé en 2011.

Adopté à l'unanimité.

12-09-217-10.7

La municipalité a fait une demande de soumission pour la construction d'un pavillon au parc des Optimistes. Deux (2) soumissions ont été reçues :

| | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| 9110-6232 Québec Inc. | 79 800 \$, taxes incluses |
| Les Constructions Carl Charron Inc. | 31 000\$, taxes incluses |

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin propose d'accepter la soumission de Les Constructions Carl Charron Inc., étant conforme et la plus basse, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-218-10.8

Considérant les exigences du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la sorte de bois à utiliser pour le belvédère du parc des Optimistes, monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin, propose d'autoriser un montant supplémentaire de 1 300 \$, taxes incluses, à la soumission de 31 000 \$ présentée par les Constructions Carl Charron Inc.

Adopté à l'unanimité.

12-09-219-10.9

La municipalité a fait une demande de soumission pour la construction d'un bloc sanitaire et de la marquise au parc des Nénuphars. Deux (2) soumissions ont été reçues :

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| 9110-6232 Québec Inc. | 129 350 \$, taxes incluses |
| Les Constructions Carl Charron Inc. | 65 000 \$, taxes incluses |

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Jacques Pellerin propose d'accepter la soumission de Les Constructions Carl Charron Inc., étant conforme et la plus basse, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-220-10.10

La municipalité a fait une demande de soumission pour les installations septiques du bloc sanitaire au parc des Nénuphars. Trois (3) soumissions ont été reçues :

| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Donatien Perreault Inc. | 9 141,51 \$, taxes incluses |
| Excavation Fox Inc. | 9 083,03 \$, taxes incluses |
| Excavation Richard Duval Inc. | 11 986,14 \$ taxes incluses |

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Richard Houde propose d'accepter la soumission de Excavation Fox Inc., étant conforme et la plus basse, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12-09-221-10.11

Monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Gilles Delamirande propose d'accepter l'offre de services des Entreprises d'Électricité Daniel Catman Inc. au montant de 2 155,78 \$, taxes incluses, pour l'installation d'un câble souterrain de 100 ampères d'une longueur de 250 pieds, pour l'alimentation du futur bloc sanitaire au Parc des Nénuphars, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

11. Vie communautaire et famille

Point 11.1

Madame Diane Nadeau, conseillère responsable, fait un rapport verbal sur le Centre Pédiatrie sociale Matawinie ouest.

12-09-222-11.2

Madame Diane Nadeau, appuyée par monsieur Sylvain Riopel, propose d'accorder une subvention de 300 \$ au Centre Pédiatrie sociale Matawinie ouest, et d'en autoriser le paiement.

Adopté à l'unanimité.

12. Économie et développement touristique

Point 12.1

Monsieur Gilles Delamirande, fait un rapport verbal sur la plage et les Boucles d'Entrelacs.

Point 12.2

Monsieur Gilles Delamirande, conseiller responsable, fait le point sur les travaux exécutés à la plage et dans les sentiers pédestres.

13. Varia

14. Période de questions du public

- Projet des bornes-fontaines.
- Félicitations pour les projets.
- Caserne, pourquoi ne pas démolir au lieu de réparer?
- Commentaires sur les projets des parcs.
- Accotements du chemin des Îles à réparer.

15. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Christin DuBois, appuyé par monsieur Gilles Delamirande, propose de clore l'assemblée à 21 h 00.

Je, Sylvain Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Breton
Maire

Ginette Brisebois
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Dix-neuf (19) personnes assistaient à l'assemblée.